



aidez financièrement un de ses enfants

Par **DENISETTE**, le **06/09/2020** à **18:37**

J'ai 2 enfants

ai je le droit de donner 250€ à ma fille chaque mois par cheque pour l'aider car elle a tres peu de revenus et a un enfant à charge sans conjoint.

Elle n'a pas fait de grandes études.

Par contre le 2eme enfant a fait de grandes études où nous avons paye tout ce dont il avait besoin.

Puis également lui faire un cheque mensuel mais moins important.

Aujourd'hui il est en activité.

Mes 2 enfants sont au courant de la situation.

Quels conseils pouvez vous m'apporter?

Par **Visiteur**, le **06/09/2020** à **19:01**

Bonjour

Oui, vous pouvez même bénéficier d'une déduction du revenu imposable, limitée à un certain montant (maximum 5 947 € pour 2019).